

Mairie de MONTFLOURS

53240



Séance du 5 janvier 2026

Nombre de Conseillers

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Absent(s) excusé(s) : 3

Membres votants : 8

Quorum : 5

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleurs sous la présidence de M. DELEFOSSE André.

Date de convocation et d'affichage : 22 décembre 2025

Étaient présents : DELEFOSSE André, CHARPENTIER Gilles, ~~JOURDE Etienne~~, BROCAIL Julien, ~~COISNON Valérie~~, CIMMIER Thibaut, ~~LEMARCHAND Franck~~, **MARSIL Wilfried**, OLLIVIER Fabien

Absents excusés : JOURDE Etienne, LEMARCHAND Franck, COISNON Valérie

Pouvoir : JOURDE Etienne donne pouvoir à DELEFOSSE André, COISNON Valérie donne pouvoir à BROCAIL Julien

Secrétaire de séance : BROCAIL Julien

ORDRE DU JOUR :

Décisions

- Décisions prises conformément à la délibération n° 2020-06-20 décidant l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- Virement de crédit n°2
- Virement de crédit n°3

Délibérations

- Décision modificative n°1
- PADD PLUI
- Tarif de location du préau

Informations

- Lagunes
- Vœux du maire
- Travaux du trottoir/aménagement de la cour du presbytère et aménagement du cimetière
- Chantier avenir et salle associative
- Plantation du second verger
- Projet achat tables de pique-nique
- Changement de l'emplacement du ramassage scolaire
- Projet réhabilitation presbytère avec Soliha
- Réflexion sur les besoins en financement pour préparation du budget

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'adopter les procès-verbaux des séances du 24 novembre et du 8 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Adopte à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux des réunions du 24 novembre et du 8 décembre 2025.

Décisions

- Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions prises conformément à la délibération n°2020-06-20 décidant l'application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET	SOCIETE/ORGANISME	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
70	1/10/2025	Petits équipements	Leroy Merlin		81.70
71	7/10/2025	Carburant	Plogedis		30.40
72	27/10/2025	Panneau randonnée	Séverine Baudry		450
73	27/10/2025	Café et boissons diverses	La Motte		84.70
81		Fournitures de bureau	Burolike		90.36
82	17/11/2025	Coussin ergonomique	Burolike		88.20
83	15/12/2025	Double de clé salle presbytère			20
84	15/12/2025	Petits équipements	Brico dépôt		60

- Virement de crédit n°2 du 1^{er} septembre 2025

Le sujet était déjà à l'ordre du jour du conseil du 29 novembre.

- Virement de crédit n°3

Monsieur le maire décide du virement de crédits suivant le 4 décembre 2025 :

Article	Nature	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
67	Charges spécifiques	-1000	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	-500	
011	Charges à caractère général	+1500	
TOTAUX		0	0

Délibération :

- 2026-001-Décision modificative n°1

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Considérant qu'en dépenses de fonctionnement des décalages de facturation ont été observés sur le chapitre 65 et des crédits insuffisants en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, la proposition suivante est faite :

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre	Article	Prévisions budgétaires antérieures	Diminution	Augmentation	Total après DM
023		305310.77	-20000		285310.77
011					
	60611	53215		700	60515

	60612				
	611			4000	
	61521			1000	
	60633			1000	
	60623			600	
012	631	72000		700	72700
65		46857			58857
	65568			6300	
	6558			5700	
TOTAL		477382.77	-20000	+20000	477382.77

INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre	Article	Prévisions budgétaires antérieures	Diminution	Augmentation	Total après DM
21	2151	55000	-20000		35000
TOTAL		55000	-20000		35000
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre	Article	Prévisions budgétaires antérieures	Diminution	Augmentation	Total après DM
021		305310.77	-20000		285310.77
TOTAL		305310.77	-20000		285310.77

Il est indiqué que des factures notamment pour certaines écoles sont arrivées sur 2025 pour 2024 et 2025, qu'il y a eu des rattrapages pour des oublis de facturation par certains prestataires. Au vu du contexte du secrétariat (remplacement au secrétariat), certains postes budgétaires n'ont pas tous été évalués au plus juste. Le chapitre 611 comprend des contrats informatiques pour une utilisation à distance si nécessaire.

Il est indiqué qu'il faut être vigilant sur l'augmentation et l'effet ciseaux sur la capacité d'autofinancement.

La commune dispose de 300 000€ de trésorerie. Des investissements peuvent être réalisées pour créer de nouvelles recettes (nouveaux loyers, nouvelles impositions foncière...).

Le Maire de la commune de Montflours

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette présente décision modificative,

Délibération qui sera transmise au préfet de la Mayenne ainsi qu'au centre de gestion comptable de Laval

- PADD PLUI

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PLUI – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

La majorité des conseillers présents n'ont pas pris connaissance des documents envoyés avec la convocation au conseil. De ce fait, monsieur le maire propose de tenir une réunion de travail autour de ce sujet le 19 janvier à 18h en vue de débattre et de délibérer au conseil suivant.

- 2026-002- Tarif de location du préau du presbytère

Monsieur le maire propose d'établir un tarif pour la location en cas de demande de location pour des événements festifs privés du préau du presbytère dès lors qu'il est clos et couvert.

Monsieur le maire propose de mettre en vigueur un tarif de location comme pour la salle associative. Anim' Montflours sera informé de l'éventuel hausse de demande de location de mobilier.

	Tarifs en vigueur -2026
Concession cimetière 30 ans	40 €
Concession cimetière 50 ans	50 €
Cavurne 30 ans	40 €
Cavurne 50 ans	50 €
Jardin du souvenir avec apposition d'une plaque 50 ans	20 €
Redevance vente au déballage	80 €
Location temporaire salle de l'ancien presbytère pour dépôt de meubles ou autres	20€ par an
Location du barnum communal	100€ pour la location le weekend (du vendredi au lundi matin) avec une caution de 400€
Location salle associative Eté	25 €/jour
Location salle associative Hiver	35 €/jour
Location préau du presbytère	25€/jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la mise en place d'un tarif de location pour le préau du presbytère conformément au tableau présenté ci-dessus.

Informations

- Lagunes

Toutes les parties se sont mises d'accord sur les travaux d'agrandissement des lagunes. Les travaux sont prévus pour juillet 2026. Un échange de chemin est prévu pour la réalisation des travaux.

- Vœux du maire

Les vœux du maire sont prévus le 25 janvier à la fédération des chasseurs à 11h.

- Travaux du trottoir/aménagement de la cour du presbytère

Le devis a été signé avec l'entreprise Sylvain LEMOINE/ Daniel MOQUET. Le chantier va démarrer au printemps

- Aménagement du cimetière

Les travaux du cimetière n'ont pas pu démarrer en 2025 et seront réalisés au printemps 2026.

- Chantier avenir et salle associative

Les chantiers d'avenir viendront début février 2026 pour faire des travaux de rafraichissement de l'intérieur de la salle associative.

- Plantation du second verger

Plantation qui s'est bien déroulée le 20 décembre dernier. Les prénoms des enfants nés en 2024 ont été apposés sur les arbres.

Peut-être planter des saules et autres arbres sur la partie humide pour apporter une partie ombragée.

- Projet achat tables de pique-nique

Des tables de pique-nique pourraient être installées au milieu du verger. Un devis a été réalisé pour un montant de 1700€HT pour 4 tables dont une PMR. Thibaut CIMMIER se charge de prévoir des pièges à frelons dès février. (1kg de sucre 1l eau 1 cube de levure de boulangerie fraîche).

- Changement de l'emplacement du ramassage scolaire

Un administré autorise les enfants à se mettre sous son préau en cas d'intempérie en attendant de définir un emplacement définitif muni d'un abri. Il est proposé de prévoir un arrêt à l'archipel. Fabien OLLIVIER soulève l'absence d'éclairage public. Après échange, il est proposé d'étudier la possibilité d'aménager un abri après le 14 rue René Gérault.

- Projet réhabilitation presbytère avec Soliha

Monsieur le maire indique, que le projet est intéressant mais pas forcément sur le mandat en cours. Même si le projet arrive en fin de mandat, Soliha nous relance en indiquant qu'ils ont un architecte disponible début 2026 pour effectuer une étude. Le montant proposé est différent des montants précédemment cités puisque la prestation n'est pas la même. Il s'agit d'un bail emphytéotique. Est-ce que le conseil souhaite s'orienter vers ce projet ? La proposition de Soliha pour l'étude de faisabilité est de 5160€ avec des options 1500€ pour l'étude de structure... Des précisions sur les coûts doivent être demandés à Soliha. Pour l'instant le presbytère est entretenu pour la toiture. D'autres entretiens doivent être prévus, les portes à changer, l'électricité n'est plus aux normes, les plancher sont-ils solides ? Si les travaux ne sont pas réalisés le bâtiment doit être fermé. D'autres bailleurs sociaux devront être sollicités.

- Réflexion sur les besoins en financement pour préparation du budget

En vue de la préparation du budget il est demandé à chacun de réfléchir sur les budgets à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 16 février 2026 à 18h00.

Le Maire,
André DELEFOSSE
Le 12 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,
Julien BROCAIL
Le 12 janvier 2026

Liste des délibérations

Séance du 5 janvier 2026

Numéro d'ordre	Objet
2026-001	Décision modificative n°1
2026-002	Tarifs communaux